



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2026-033

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026

AFFAIRE N°16 : DESIGNATION DU REPRESENTANT CNAS (Comité National d'Action Sociale)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars, à dix-neuf heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Pascale CASTAGNET, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et ayant votés : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTE :
Main levée Bulletin secret
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : 20 Mars 2026

Présents : CASTAGNET P, DUCRET-DESBIEYS T, LAVIELLE G, COUDRAY J, BOUYRIE F, BOIREAU C, MAIA J, NABARRA P, RENGARD N, TORO L, AROCENA U, NEDEY M, PREDHUMEAU P, LAUDOUAR E, BOUVART J.
Secrétaire de séance : LAVIELLE G.

Madame la Maire

VU la délibération en date du 5 Décembre 1975 portant adhésion de la Commune de MESSANGES au Comité National d'Action Sociale,

VU les statuts de cette association loi 1901,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder, à chaque renouvellement de mandat, à la désignation du représentant de la collectivité auprès de cet organisme,

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

o **LAVIELLE Geneviève**, en qualité de déléguée représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale

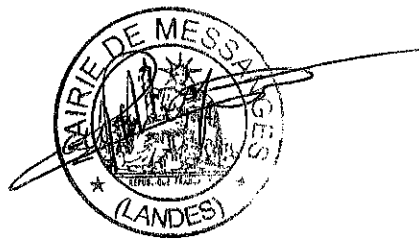


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de séance,



Pascale CASTAGNET.

Geneviève LAVIELLE.